

## RÉUNION DU 12 juin 2018

Présents : Rémi PAPOT, Patricia CHOLLET, Florent SOUCHARD, Maryse BERGEON, Dominique PAYET, Jean-Louis BARREAULT, Jean-Claude SABOUREAU, Isabelle DUPUIS, Karine MORIN, , Michel ALLIER, Sylvie VALADE, Francis BOURDON, Patrick MARAIS

Excusé : Alex BESSAC.

Absent : Béatrice DOCHE

Secrétaire de séance : Patrick MARAIS

### **1. Approbation du procès-verbal du 3 mai 2018**

Le procès-verbal est approuvé à la majorité.

### **2. SMC : nomination d'un délégué titulaire**

Monsieur le maire fait part aux membres du conseil municipal que Madame Sylvie VALADE ne souhaite plus être déléguée de la commune auprès du S.M.C. Michel ALLIER est proposé titulaire et Rémi PAPOT délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Les délégués auprès du S.M.C sont :

- Monsieur Jean-Louis BARREAULT délégué titulaire
- Monsieur Dominique PAYET délégué suppléant
- Monsieur Michel ALLIER délégué titulaire
- Monsieur Rémi PAPOT délégué suppléant

### **3. Redevance d'occupation du domaine public par ORANGE**

La valeur locative de l'emplacement occupé sur le domaine public donne lieu à versement de redevances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer pour l'année 2018 les tarifs annuels de la redevance pour occupation du domaine public communal due par les opérateurs de télécommunication respectivement comme suit :

#### Domaine public routier :

39.28 € par kilomètre et par artère en souterrain

52.28 € par kilomètre et par artère en aérien

25.37 € par m<sup>2</sup> au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

#### Domaine public non routier :

1 309.40 € par kilomètre et par artère en souterrain et en aérien

851.11 € par m<sup>2</sup> au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

Pour l'année 2018, le calcul de la redevance est :

Artères	Nombre de kilomètres	Tarif de base 2006 (en €/kms)	Revalorisation 2017 (en €/kms)	Redevance due
souterrain	9.111	30.00 €	39.28 €	357.88 €
Aérien	24.706	40.00 €	52.28 €	1 291.63 €
Autres	0	20.00 €	26.19 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>				<b>1 649.51 €</b>

Le montant de la redevance 2018 due (arrondi à l'euro le plus proche) par l'opérateur de télécommunications sera donc de **1650.00 €**.

**4. Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) :**

Mise en place du nouveau dispositif indemnitaire de référence qui va remplacer la plupart des primes et indemnités existantes, sans perte de rémunération pour les agents concernés.

Il s'agit donc d'un régime indemnitaire composé de deux primes : d'une part, une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), versée mensuellement, d'autre part, un complément indemnitaire annuel (CIA).

Celles-ci sont cumulatives mais différentes dans leurs objets comme dans leurs modalités de versement.

L'IFSE constitue l'indemnité principale du RIFSEEP. Versée mensuellement, elle tend à valoriser l'exercice des fonctions. En principe, l'IFSE remplace toutes les primes existantes qui répondent aux mêmes objectifs.

Le CIA intégré au RIFSEEP, facultatif, permet de reconnaître spécifiquement l'engagement professionnel et la manière de servir des agents, ce complément indemnitaire est versé annuellement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité, d'instituer, l'indemnité de fonctions,

de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) et la part complément indemnitaire annuel (CIA) à compter du 01/07/2018

Les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget.

**5. Devis P.A.T.A. (Point A Temps Automatique)**

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal un devis de P.A.T.A.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise BORDAGE d'un montant de 13 770.00 € TTC.

## **6. Décisions modificatives**

Virement crédits au chapitre 67 charges exceptionnelles

Le conseil municipal a accepté lors de la dernière réunion de verser une subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire pour la réalisation du projet de bal traditionnel le vendredi 29 juin.

Monsieur le maire informe que les crédits sont insuffisants et qu'il conviendrait d'effectuer un virement d'un montant de 1000€ du chapitre 022 vers le chapitre 67

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité cette proposition.

Virement crédits pour subvention d'équipement aux organismes publics

Monsieur le maire propose que des crédits soient attribués à quelques opérations d'extension de réseaux électriques sur le territoire de la commune chaque année. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité de virer une somme de 3000.00 €.

## **7. Informations diverses**

### **JURÉS D'ASSISES**

Tirage au sort de **3 jurés** nés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1996 (âgés de + 23 ans au 01/01/2019).

### **NOUVELLE ASSOCIATION : DNM Prod**

Monsieur Daniel MOSSER, Président de DNM Prod a déposé en mairie un récépissé de déclaration de création.

Le siège social est situé à Ligné 2 route des Sources. Il réalise actuellement un court-métrage dans le village de Ligné.

### **SITE INTERNET**

Mise en ligne d'un espace conseillers pour agenda et documents.

### **COMMISSION FINANCES**

Elle aura lieu le lundi 18 juin à 20 h 30. L'objet de la réunion est l'étude des demandes de subventions.

### **INTÉRIM-REMPLACEMENT**

Le contrat de l'Agent d'accueil est renouvelé jusqu'au 30 juin 2018.

## ÉCOLE

### Restitution du sondage sur l'accueil périscolaire :

63.50 % des parents bénéficiant du service de garderie ont répondu :

- note de 4.1/5 pour l'amplitude horaire
- note de 4.3/5 pour la qualité du lieu d'accueil
- note de 4.3/5 pour le mobilier et jeux
- note de 4.3/5 pour l'accueil du personnel
- note de 4.5/5 pour la compétence du personnel

Une réorganisation de l'accueil des enfants dans l'espace sera effectuée à la rentrée prochaine afin que les parents soient mieux accueillis par le personnel ; l'agent chargé du pointage sera installé près de la porte d'entrée.

Monsieur le maire rappelle que les agents de la garderie ne sont pas habilités pour l'aide aux devoirs.

La fête des écoles aura lieu le vendredi 29 juin 2018.

Remerciements de la Directrice pour la subvention attribuée pour le projet pédagogique et invitation des conseillers à la fête des écoles.

### **DEMANDES PARTICULIÈRES**

Régularisation de voirie à prévoir à Perré (délaissé de voirie non entretenu).

Une ouverture de M.A.M. (Maison d'Assistantes Maternelles) est projetée. Des anciennes chaises et des tables de la garderie sont demandées à titre gracieux à la commune. Tout meuble de la commune ne peut être donné sans être sorti de l'inventaire et son évaluation doit être faite.

### **REMERCIEMENT COMITE DES FOIRES ST MAIXENT L'ECOLE**

Monsieur le maire donne lecture du courrier de remerciement de Monsieur le Président du comité des foires pour la participation de la commune à la 27<sup>ème</sup> foire exposition.

### **URBANISME**

Monsieur le maire informe qu'une régularisation d'autorisation d'urbanisme a été opérée dernièrement et souligne l'importance de déposer une déclaration d'achèvement de travaux afin d'éviter, notamment lors d'une vente, une contestation de conformité. Des contrôles de conformité se poursuivront à l'avenir pour que soit respecté au mieux le plan local d'urbanisme et le Code de l'Urbanisme.

### **I.D.79**

L'agence technique départementale I.D 79 (ingénierie départementale) sera sollicitée prochainement pour une réunion de travail dans le cadre du projet de réaménagement et d'accessibilité de la mairie.

## **DOSSIER BOULANGERIE**

A la demande de plusieurs conseillers, Monsieur le maire fait le point sur le commerce, sur les actions menées et sur les futures actions possibles en matière de maintien des commerces de proximité avec les différents acteurs.

### **8. Questions orales**

- le panneau des Marotières a disparu, il sera remplacé
- nids de poules à La Thibaudière à boucher
- nettoyage autour des cavurnes à prévoir
- courrier à envoyer pour non demande d'autorisation de coupure de voirie.

**SÉANCE LEVÉE à 22 h 50**

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL le jeudi 5 JUILLET 2018**